L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME II. WINNIPEG, MAN., 23 NOVEMBRE 1899. NUMERO 42

L'ECHO DE MANITOBA

Toutes communications concernant l'administration devront être adressées à

A. GAUVIN, Imprimeur,

Bureaux: 366 Rue Main.

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable des articles ou correspondances dûment signés.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis........ .... $1.00
Europe (compris le port)............... 2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne................ .12c.
Chaque insertion subsequente.......... ... .8c.

N. B.—Les annonces de naissances, mariages sepultures seront insérées au taux de 25 chaque.

AVIS.

Le bureau d'organisation pour les comtés français et pour les électeurs français de Winnipeg siégera en permanence pendant la durée de la période électorale au No. 367 de la rue Main.

Audessus de Richard et Cie marchands de vins.

Adresse postale boite 1309, Winnipeg.

LA GUERRE.

Pretoria, 17—La dépêche suivante en date du 9, a été reçue au camp des Bœrs à Elandslaagte: Ladysmith a été complêtement cernée par les forces des Bœrs. Notre second gros canon a été placé sur la colline Bulwan en face de la ville. Le feu des gros canons s'est ouvert de bonne heure ce matin.

"Botha qui est au sud de Ladysmith annonce que les batteries anglaises ont ouvert un feu violent avec de gros canons, et ont lancé continuellement des obus sur les travaux faits autour de Ladysmith.

L'officier commandant les troupes à Estcourt rapporte qu'un train blindé est parti de Estcourt ce matin avec une compagnie des Fusiliers de Dublin et une compagnie des volontaires de Durban. Au nord de Freri, ils ont rencontré un parti de Bœrs et ont commencé à se retirer. Tandis qu'ils se retiraient quelques-uns des trains ont déraillé. Les Fusiliers de Dublin se sont avancés vers l'ennemi, tandis que le reste du train est retourné à Estcourt. L'officier commandant les troupes rapporte qu'il a envoyé de la cavalerie pour protéger leur retraite, mais que 100 hommes environ, manquent à l'appel.

Une dépêche officielle du général Buller, datée de Cape Town, et adressée au bureau de la guerre, confirme la nouvelle du désastre d'un train blindé, près de Estcourt, mentionné dans les dépêches de ce matin. Il dit que 100 hommes des fusiliers de Dublin et des volontaires de Durban manquent à l'appel.

Ca dépêche ne dit pas s'ils ont été tués, blessés ou faits prisonniers.

Le général White dit que le 10 novembre, il a infligé aux Bœrs une sanglante défaite en rase campagne, près de Ladysmith.

On n'a aucune nouvelle au sujet du général Joubert, mais on croit que le nouvelle de sa mort est sans fondement.

3,000 Bœrs se dirigent dans le moment sur Estcourt, en vue d'intercepter la marche de l'armée qui se porte au secours de Ladysmith.

Le désastre sérieux et inattendu arrivé au train blindé à Estcourt, le soir de son mouvement vers Ladysmith, a apparemment convaincu les Anglais que leur marche sera arrêtée. Les Bœrs semblent attacher beaucoup d'importance au sud de Colenso. Un grand nombre de soldats sont arrivés de Ladysmith et d'ailleurs pour se joindre au corps d'armée du général Schalkburger's. Les Bœrs semblent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour prendre. Ladysmith avant l'arrivée des renforts anglais. Les opérations des Bœrs vers le Sud démontrent beaucoup d'audace et de stratégie. S'ils peuvent couper les communications entre Estcourt et la rivière Mooi, où il y a un important pont de chemin de fer, tout porte à croire que l'officier commandant la colonne de réserve aura une tâche plus difficile qu'on ne le croit généralement. Il aura une large rivière à traverser entre deux feux.

Estcourt, Les Bœrs d'Elimlo ont pris position près d'Ennersdale, à quelques milles au nord d'ici. Ils ont huit canons de 7 et deux canons français. Ils sont au nombre de 2,000. Ils ont pillé le magasin Henderson. Tout est tranquille ici et l'on attend l'attaque de l'ennemi.

Une dépêche de Pretoria dit que, selon le "Standard." de Johannesburg, 6,000 Bœrs sont en train de traverser le Zouloulaud. Ce journal ajoute qu'un déserteur de Ladysmith rapporte que les Anglais sont dans l'anxiété et que les provisions sont chargées sur des wagons en vue de la fuite.

CORRESPONDANCE

SAINT-ADOLPHE

Le bazar au profit de l'église de St. Adolphe s'est ouvert mardi dernier pour se terminer samedi de la même semaine, le 25 Tout promet une grande réussite. Les objets venus de tous côtés sont magnifique et nous en remercions beaucoup les donateurs.

NOCES.

Nous n'avons pu dans le dernier numéro donner en détail le compte rendu de l'évènement mondain qui a signalé cette semaine, le mariage de Melle Evangeline Cyr fille unique de M. Ernest Cyr, ex M.P.P., avec Monsieur Joseph Gerard Mager fils de M. Victor Mager ancien préfet de la Municipalité de St. Boniface.

Nous croyons faire plaisir à tous nos lecteurs en leur donnant un compte rendu détaillé de cette fête.

Les familles des deux jeunes époux comptent parmi les plus honorables et les plus estimées de St. Boniface et l'on peut dire que toute la société de la ville assistait à la cérémonie.

La messe de mariage a été célébrée dans la chapelle privée de Monseigneur l'Archevêque par le Rév M. Joseph Trudel le très sympathique vicaire de la paroisse de St. Boniface.

La mariée fit son entrée dans le sanctuaire au bras de son père M. Ernest Cyr, tandis que le marié suivait en compagnie de son père M. Victor Mager.

La future épouse était particulièrement charmante dans sa robe de couleur "bleu précieuse" garnie de cygne et de martre, avec accompagnement de mousseline de soie. Elle portait à la main un magnifique bouquet de roses et d'œillets blancs

Une foule considérable d'amis honoraient de leur présence la cérémonie.

Après la messe un diner des plus délicats réunissait chez M. Ernest Cyr, les intimes de la famille, et les souhaits les plus sincères furent adressés aux jeunes époux.

Le soir un repas de noce magnifique fut donné en l'honneur des mariés à la résidence de M. Victor Mager. Plus de 150 invités se sont assis à la table de M. Victor Mager et ont passé une soirée délicieuse, à danser, au son d'un orchestre. Ce n'est que tard le matin que tous se séparèrent à regret emportant un souvenir ineffaçable de cette fête.

Parmi les nombreuses lettres de félicitations reçue, une communication, de Sa Grandeur Mgr Langevin, actuellement dans la Province de Québec, accordant Sa bénédiction aux jeunes époux, une de Mgr Ritchot, des Revd. M. Dugas, Pères Drummond, S. J. et Belliveau S. J. du Collège Sté. Marie de Montréal.

Mentionnons aussi une magnifique adresse, petit chef d'œuvre dans son genre, présenté par M. Gustave Mager, au nom de sa famille, à Madame Joseph G. Mager.

Parmi les invités on remarquait: M. et Mme J. C. Auger, Mlle Allan, Winnipeg; M. et Mme A. L. Auger; Senateur et Mme Bernier; M. le Maire et Mme Bétournay; M. et Mme S. A. D. Bertrand; M. et Mme H. Bourgoin, Winnipeg; Mr. et Mme H. Béliveau, M et Mme Theo. Bertrand, et Mlles Bertrand, Mlle Bossuyt, M. et Mme A. Bérubé, Mme et Mlle Carrière, Montreal; M. et Mme M. Cyr, Melle Côté, La Rochelle; Mlle Chaput; M. H. L. Chabot, Winnipeg; Mlles Chevrier, M. et Mme et Mlle Chénier; M. et Mme H. Chevrier, Winnipeg; M. le juge et Mme Dubuc, M. et Mme Dubuc, M. et Mme P. D'eschambault; M. et Mme J. E. D'amour, M. et Mme J. Forstall, La Rochelle, Man.; M. et Mme M. Guilbault, M. et Mme et Melle Gosselin; M. et Mme E. Guilbault, M. and Mlle Guay; Mlles Gosselin, St. Malo; M. et Mme R. Guilbaut, Mlle Guertin, St. Malo, M. F. Gallagher, Winnipeg, M. et Mme Joyal, St. Paul, Minn; M. et Mme et Mlle Jean, Mr. V. Kobold, Winnipeg; Mme et Mlle Kéroack, Mlle Kittson, M. et Mme A. Levêque, M. et Mme M. Lyon, La Rochelle; M. et Mme Joseph Lecomte. M. et Mme M. Lamontagne, Hon M. et Mlle LaRivière, M. et Mme C. A. Lemieux, M. et Mme le Dr Lambert, M. et Mme I. Lavoie, M. et Mme O. Monchamps, Winnipeg; M. et Mme F. Mondor, M. et Mme R. Marion, M. et Mme J. Nesbitt, M. le juge et Mme Prud'homme, M. le juge et Mme Prendergast, M. et Mme J. A. Prendergast, M. et Mme C. H. Royal, Mr E. Richard, Winnipeg, M. et Mme J. Proux, M. et Mme J. N. Senez, M, et Mme J. Scott, Winnipeg, M. et Mme D. Senez, M. et Mme E. A. Ste. Merie, Montréal; M, J. Sunderman, M. le Dr. et Mme P. Ste. Marie, Cedar Hall, P. Q.; M, et Mme Jossph Senez; Mlle Thomas, St. Paul, Minn; M, Joseph Turenne, Mlles Turenne, M. et Mme Wielman, Mlle E. Levêque, A Gingras, J. B. Côté, J. F. Prud'homme, A. J. H. Dubuc, L, Dubue, A. Bertrand, A, Bertrand, S. Jean, J. B. Coté. La Rochelle, P. Chevalier, M. Cyr, E. Jean, Joseph Bernier et autres

Fete a l'Assomption.

Nous lisons dans la Presse: Dimanche dernier, Sa Grandeur Monseigneur Langevin officiait pontificalement, dans l'église de l'Assomption. C'était la fête annuelle de la dédicace de cette église. Partout, autour du chœur et de la nef, là où le Pontife avait fait les Onctions Saintes, il y avait des cierges qui se consumaient, M. le Supérieur, tous les prêtres et les élèves du collège étaient là pour rehausser et rendre la fête plus belle. Tous les yeux étaient occupés et fixés sur l'autel d'or, et le Pontife.

Sa Grandeur donna le sermon et sut intéresser vivement son auditoire. Il loua le style artistique de l'intérieur du temple et félicita les heureux fidèles de l'Assomption, en disant: "Votre église est une des plus belles du pays. Ceci prouve votre foi et votre amour pour la religion." La beauté de nos temples a attiré l'attention du Délégué apostolique: Votre pays est jeune, disait-il, il n'est pas encore riche, mais vous avez des temples magnifiques.

Monseigneur a exposé ensuite les besoins urgent de ses missions soit au milieu des Blancs, soit au milieu des Sauvages. Mais, il a dit entre autre choses, qu'il n'avait pas honte de tendre. la main à ses compatriotes pour les prier de l'aider à faire l'œuvre de Dieu dans les vastes plaines de l'Ouest canadien; et il ajoutait avec émotion: "L'archevêque de St. Boniface est peut-être en ce moment l'évêque le plus nécessiteux du Canada." Puis, il nous raconta le trait suivant: "Un jour, une dame française me faisait l'aumône. Je me permis de lui dire: "Madame, votre aumône va peut-être priver bien des petits pauvres?" Mais elle reprit: "Monseigneur, nous donnons pour Dieu et pour la France." Eh bien, je vous demande de donner pour Dieu et pour le Canada."

La quête faite à l'église et les dons particuliers de personnes charitables, ont prouvé que les paroles de Sa Grandeur avaient trouvé un écho dans les coeurs.

Les Echos du Mont Royal

Le tableau à l'huile, fait par Ernest Laurent, à la demande du gouvernement français, pour Mg. Bruchési, a été placé dans le transept-est de la Cathédrale. Ce tableau représente le Rév. P. Vimont, S. J., disant le première messe à Montréal. Le Rév. Père est entouré de M. de Maisonneuve, de Mlle Mance et d'un grand nombre de colons.

Cet événement, qui forme la première page de l'histoire de Montréal, eut lieu le 18 mai 1642.

A cette occasion, le Père Vimont prononça une allocution pleine d'accents prophétiques pour l'avenir de la race française en amérique

"Vous êtes un grain de senévé, "dit le vénérable missionaire, "mais vous grandirez jusqu'à ce "que vos branches recouvrent "toute la terre. Vous êtes en "petit nombre, mais votre œuvre "est celle de Dieu. Son regard est sur vous et vos enfants rempliront le monde."

A l'occasion de son départ pour Paris, hier, M. le Dr T. A. Brisson, agent général de la Société général de colonisation, a été l'objet d'une belle démonstration, samedi dernier de la part de ses concitoyens et amis de Laprairie et de Montréal.

Le dévoué colonisateur s'en va préparer notre exposition de colonisation en 1950 et développer autant qu'il le pourra le mouvement d'immigration francaise en la Nouvelle France.

Refrain Electoral.

Hanneton, vole, vole, vole.

Or donc, nous voilà jusqu'au cou
Dans la marmite électorale;
Depuis huit jours, chacun est fou,
Chacun crie, intrigue, cabale.
Mais pour celui qui lui plaira
–Sauce blanche ou bien ravigote–

L'Electeur vote, vote, vote,
L'Electeur vote, votera.

Formant des rêves imprudents,
Colportant la même harangue,
Les candidats sont sur les dents,
Tirent le pied, tirent la langue.
Tranquille comme un angora
Qui sur son coussin se pelote,

L'Electeur vote, vote, vote,
L'Electeur vote, votera.

Oh! que de discours prononcés
Pleins de flamme et pleins d'espérance!
Oh! que de flots d'encre versés
En notre bon pays de France!
C'est à qui se proclamera
Unique et seul vrai patriote.

L'Electeur vote, vote, vote,
L'Electeur vote, votera.

Quel déluge de comités,
Que de prospectus, que de listes!
Que de vocables inventés
Tantôt en aux, tantôt en istes!
M'est avis qu'on en comptera
Au moins cent, si l'on en prend note.

L'Electeur vote, vote, vote,
L'Electeur vote, votera.

Les voyageurs électoraux
N'ont pas une besogne mince:
Ainsi que des facteurs ruraux.
Ils vont, parcourant la province.
Chemin faisant, ou usera
Plus d'un discours, plus d'une botte.

L'Electeur vote, vote, vote.
L'Electeur vote, votera.

Dans les réunions, dit-on,
Parfois on ne s'entendit guère
Et l'on haussait encore le ton
Du langage parlementaire.
Plus d'un orateur s'égara
Bien loin des règles Aristote.

L'Electeur vote, vote, vote,
L'Electeur vote, votera.

O Candidats sortis vainqueurs
De l'Urne aux profondeurs discrètes,
Laissez gaiement battre vos cœurs,
Futurs Cicérons que vous êtes!
Préparez-vous pour l Agora.
Puisque telle est votre marotte.

L'Electeur vote, vote, vote,
L'Electeur vote, votera.

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 23 Nov. 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à M. D'HELLENCOURT, Rédacteur, Boîte 1309, WINNIPEG, MAN.

La veritable question a resoudre

Nous voici en pleine période électorale.

Pour nous tous. catholiques français, ces élections provinciales ont une importance extrême, car en dehors et bien au dessus des questions de parti, il est une question qui nous préoccupe, c'est celle des "Ecoles"; or il est évident que beaucoup de bien ou beaucoup de mal peuvent sortir des élections présentes, suivant l'attitude que prendra la minorité en cette occasion.

A vrai dire, ce dont se préoccupe aujourd'hui tout électeur sérieux et honnête, ce n'est point "la question des écoles," telle du moins que le comporte la signification attaché à cette dénomination par les manœuvres des politiciens.

Ce dont nous devons nous préoccuper uniquement, c'est d'assurer l'existence des écoles de nos paroisses et centres français; il s'agit, de la "question des Ecoles" mais de nos écoles ellesmême.

Il n'est pas question de protester contre l'injustice commise à notre égard; deux fois deja, en 1892 et 1895, la minorité a protesté énergiquement et clairement contre la violation de ses droits.

Il n'est pas question de sauvegarder des principes méconnus, deux fois déjà en 1892 et 1895 la minorité a exprimé ses sentiments, et par son vote a affirmé sa volonté de maintenir les principes de l'éducation catholique.

Il ne peut donc subsister aucun doute à ce sujet. La minorité catholique entend rentrer dans ses droits et luttera jusqu'au bout pour le triomphe de ces mêmes droits.

Aujourd'hui, tout en maintenant fermement ses déclarations prédédentes. tout en conservant intacts les principes affirmés par les votes de 1892, 1895, la minorité catholique se trouve en présence d'une situation nouvelle.

Ses justes réclamations ont été entendues; des concessions lui ont été accordées, des concessions partielles, il est vrai, mais néanmoins des concessions "substantielles" qui lui laissent la possibilité de donner à ses enfants, une éducation absolum nt nécessaire.

La question qui se pose maintenant aux électeurs est donc celle-ci:

Faut-il appuyer le gouvernement auquel nous sommes redevables de ces concessions; le maintenir au pouvoir pour lui permettre de réaliser jusqu'au bout ses promesses.

Ou bien faut-il de gaieté de cœur, jetter par dessus bord tout ce dont nous jouissons, et nous lancer à nouveau dans l'aventure?

Voilà nettement et sans conteste possible, la véritable position dans laquelle se trouve placée la minorité, voici la question sur laquelle elle est appelée à se prononcer.

Voter avec le parti libéral c'est la certitude de conserver les concessions actuelles et l'espoir d'en obtenir de nouvelles.

Voter avec le parti conservateur c'est se jetter à l'eau; sans savoir si nous pourrons jamais nous sauver.

Quel est l'électeur intelligent qui pourra hésiter un seul instant?

Une Girouette cet homme la!

Le passé politique du fameux H. John Macdonald le chef du parti conservateur, le protecteur et l'inspirateur du "Manitoba." tient tout entier dans quelques lignes, mais il est suffisant pour nous faire connaître et juger la valeur et la moralité, de l'individu.

Au début de la question des écoles, M. Hugh-Jones Macdonald se déclarait l'adversaire decidé et convaincu de toute loi rémediatrice fédérale; il déclarait même en plein parlement qu'il voterait une motion de non confiance contre le gouvernement conservateur s'il tentait de présenter pareille mesure.

En mars 1895, le même M. H. J. Macdonald, avait viré bout pour bout, demandait que la minorité catholique du Manitoba fut reintégrée dans les droits par le moyen d'un bill rémédiateur!

C'est déjà une jolie cabriole n'est-ce pas? Mais voici maintenant que le même Hugh John, s'en va par toute la Province, répétant que s'il arrive au pouvoir il entend faire exécuter la loi de 1890 dans toute son intégrité! et par l'intermédiaire de son célèbre, (triste célébrité!) organe le "Telegram" il ne cesse de faire un crime à Greenway des concessions consenties à la minorité.

Ce n'est pas un homme, c'est une girouette que ce Hugh John Macdonald là!!!

Que Dieu nous préserve des girouettes de cette espèce qui tournent à tous les vents?

C'est suffisant vous repasserez plus tard!

C'est une épidemie qui sévit dans le parti conservateur! C'est à qui sera le plus, hypocrite

Le Juvénille candidat Macdonaldien à St. Boniface, Monsieur Hugh John Joseph Bernier s'est bien gardé de répondre quoique ce soit depuis 6 mois, à nos demandes d'explication sur sa présence et son rôle lors de la convention conservatrice anglaise!

Et pour cause car le pauvre et tendre éphèbe, est incapable de nier l'abominable lourde qu'il a commise ce jour là!

Il a collaboré à une plateforme qui de parti-pris laisse de côté la question des Ecoles; et pour comble il l'a signée.

Voilà des faits indéniables, et le malheureux enfant, garde prudemment le silence chaque fois qu'on lui parle de ce fait! Il a peur de recevoir la fessée!

Dans son journal, le bourbeux "Manitoba" il crie comme un âne rouge, que la question des écoles, domine exclusivement sa politique; que tout pour lui pivote autour de cette question; il mène un train d'enfer, excommunie quiconque à le malheur de ne pas dire comme lui, et finalement il s'en va tout tranquillement signer un programme politique qui n'en parle même pas!

Joli début dans la politique, n'est pas!

L'épreuve est suffisante, et décisive, cher garçon!

Vous ne savez pas encore votre leçon; retournez sur les bancs; Vous repasserez plus tard; vous avez le temps n'est-ce pas!

Encore un fameux lapin!

Un qui peut aller de paire avec Hugh John Macdonald, c'est le fameux Roblin, l'ancien chef du parti conservateur.

Monsieur Roblin était comme on le sait, le deputé de Woodlands un comté en grande partie français. et le susdit Roblin avait pour se faire élire, fait des promesses à l'électorat français, au sujet de la question des écoles.

Il est connu de tout le monde que la seconde lecture d'une loi en chambre est le moment où se fait la discussion intégrale du mérite de la loi, or le 12 mars 1890, lors du vote sur la seconde lecture de la loi des écoles publiques, nous voyons par les journaux de la chambre que les seuls membres qui ont voté contre sont:

MM. Gelley, Jerome, Lagimodière, Marion, A. F. Martin, et Prendergast.

Où était le fameux Roblin ce jour là, jour d'une importance capitale d'autant qu'un amendement d'une portée exceptionelle avait été introduit ce même jour conclnant que:

"La chambre était d'avis que l'Electorat était contre le principe de cette loi."

Nous voyons que 6 voix seulement, les 6 précitées ont seuls voté en faveur de cet amendement?

Roblin en homme prudent s'était éclipsé et n'a pas voté!

Il a voté il est vrai avec les représentants de la minorité à la 3eme lecture, mais chacun sait que le sort d'une loi est décidé à la deuxième lecture et en réalité le vote donné par Roblin lors de la 3ème lecture, après s'être prudemment absenté le jour de la deuxième n'est qu'une sinistre farce.

D'ailleurs nous avons encore une autre preuve de l'absolue duplicité du personnage et de son entière mauvaise foi à l'égard de la minorité.

Chose remarquable et qui montre bien toute la réalité de la comédie jouée à cette époque par ces fameux conservateurs, aucun de ceux qui ont voté avec la minorité en troisième lecture, ni Gillies, ni O'Malley, ni Roblin n'étaient présents lors de la seconde lecture, et Norquay le grand chef conservateur, celui qui, au dire du "Manitoba", était si profondément dévoué à la population française, Norquay a carrément voté avec Greenway lors de la 2ème lecture, comme il a voté contre l'amendement présenté ce jour là par la minorité!

Pour bien comprendre toute la portée de cette double attitude il est bon de rappeller que l'on n'a pas d'exemple d'une loi votée en seconde lecture qui ait été retirée en troisième lecture.

Donc Roblin, s'est moqué ouvertement de la minorité en cette double occasion.

Mais ce n'est pas tout, il y a encore bien mieux que cela.

Le 11 Mars 1897, M. Cameron proposait la seconde lecture de la loi amendant l'acte des Ecoles de 1890. C'est ce qu'on appelle, l'amendement Greenway-Laurier M. Roblin votait contre cette seconde lecture.

C'est parfait, il votait en compagnie de MM. Lauzon, Paré, Marion, il n'y a rien à dire.

Mais le 17 mars, six jours donc après, M. Paré secondé par M. Marion présentait un amendement demandant que:

"Une loi fut préparée, en obeissance aux ordres de Sa Majesté, et sur les principes de l'ordre remédiateur, afin de rendre à la minorité catholique tous les droits constitutonnels, dont elle a été privée injustement."

Qu'est-ce qui arrive "M. Roblin vote contre l'amendement" avec tout le reste de l'opposion d'ailleurs, excepté, les trois député français!

Voila la manière d'agir de l'illustre Roblin. En réalité, il s'est moqué abominablement de ses électeurs français, il s'en est moqué à leur nez et à leur barbe!

Si nos compatriotes ont le moindre souci de leur dignité ils renverront à ses élevateurs le dénommé Roblin:

En voilà encore un que l'on peut classer, "farceur du Manitoba, No, 1, dur."

Passez le au crible, gens du comté de Woodland, et vous verrez, qu'il ne reste rien sur la grille. C'est tout de la mauvaise graine!

La vraie pensee de Sir Charles Tupper.

Sir Charles Tupper, dans son discours à Winnipeg déclarait avec l'emphase qu'on lui connait:

"Je n'ai pas besoin de vous dire, que, "depuis le premier moment de ma vie publique" jusqu'à aujourd'hui, je n'ai eu qu'une seule opinion sur les questions de race et de religion; c'est que, dans ce Canada, qui est notre patrie, notre seul espoir d'avenir, notre seul moyen de constituer un pays uni, important et fort, c'est d'accepter la glorieuse maxime que l'illustre père de notre président (Hugh John Macdonald) a professé durant toute sa carrière: "Droits égaux et justice égale sans acception de race et de religion."

C'est très beau et l'on serait tenté d'applaudir à deux mains si par malheur le même Sir Charles Tupper n'avait pris soin de nous renseigner lui-même sur la sincérité de sa SEULE opinion et sur la véritable pensée qui l'a fait agir "depuis le premier moment de sa vie publique."

Le 17 Octobre dernier, c'est-à-dire, un mois à peine avant son discours de Winnipeg, le même Sir Charles Tupper déclarait à Owen Sound que:

"Il y aura 45 ans le 22 mai prochain que je suis entré à la législature de la nouvelle Ecosse, et l'un des actes pour lesquelles ma mémoire vivra dans cette province, c'est nue loi proposée par moi, créant des écoles publiques, gratuites, soutenues au moyen d'une taxe directe, et "Rien dans cette loi n'accorde des écoles séparées à qui que ce soit."

Comme on le voit, Sir Charles Tupper se vante que dès le début de sa carrière politique il a été ouvertement et foncièrement hostile aux écoles séparées. C'est là, la véritable et sincère opinion, qui depuis le premier moment de sa vie politique, a servi d'orientation à sa politique. Tout le reste, ses follancieuses promesses de législation fédérale ses déclarations emphatiques, son prétendu respect des droits de race et de religion; de la blague, du vent, des mensonges!

N'oublions pas que H. J. Macdonald se déclare lui même le lieutenant et le disciple de Sir Charles Tupper.

Et ne lui donnons pas la possibilité de nous jouer, de nous tromper comme son illustre maître en fourberie!

Votez contre les insulteurs

L'attitude qu'à prise la portion militante du parti conservateur au sujet de la guerre du Transvaal, et les tentatives abominables des journaux à la devotion de Sir Charles Tupper pour soulever le patriotisme anglais et l'exploiter au détriment de Québec, resteront comme une tache ineffaçable sur la réputation des conservateurs.

Nous respectons infiniment pour notre part, et nous comprenons sans peine, l'enthousiasme qui fait battre le cœur de nos citoyens d'origine anglaise, lorsqu'ils voient leur mère patrie lancée dans une guerre difficile et meurtrière: il était tout naturel qu'il songeassant à prendre leur part des perils ou des souffrances auxquels étaient exposés leurs frères.

Sir Wilfrid Laurier en sa qualité de premier ministre a parfaitement compris la légitime préoccupation de la majorité de ses administrés, et il a formé le contingent canadien pour le Transvaal.

Nos compatriotes doivent se souvenir que Sir Laurier se doit avant tout à son devoir et son devoir de premier Ministre le forçait à donner satisfaction au desir exprimé par la population anglaise.

Mais que dire, et que penser de cette bande de misérables et d'éhontés qui profitant de cette explosion de patriotisme. ont lancé a pleine volée l'outrage, et l'insulte, à la population d'origine française.

Ce doit être une raison nouvelle pour nous de voter en bloc contre les candidats conservateurs, afin de bien témoigner de notre dégoût pour ces hurleurs.

Quel contaste avec la sagesse et la pondération du chef liberal en cette occasion??

TUPPER-JANUS

En 1866, Sir Charles Tupper proclamait que:

"C'était une absurdité monstrueuse que de vouloir faire participer le Canada aux guerres de l'Angleterre dans toutes les parties du monde et que les Canadiens ne doivent jamais être tenus à plus que la défense de la partie de l'empire qu'ils habitent."

Aujourd'hui il déclare à Winnipeg:

"Que le gouvernement Laurier a deshonoré la renommée du Canada en se contentant d'envoyer le contingent sollicité par l'Angleterre, et il veut que le Canada paie toutes les dépenses de ce contingent durant toute la durée de la campagne!

Il n'y a rien de tel comme l'intérêt et l'ambition pour modifier les opinions de certaines gens.

M. Nantel et le Parti Conservateur.

L'Hon. M. Nantel, ancien ministre dans le cabinet Flynn et l'un des chefs conservateurs dans le district de Montréal, maintient son attitude personnelle sur la question du Transvaal. Sans approuver ce qu'ont fait nos amis d'Ottawa, naturellement, il condamne la ligne de conduite poursuivie par ses chefs et ses amis, il se mcque de M. Bergeron qui voulait envoyer 5,000 Canadiens-français se faire tuer dans le Sud-Africain, il cingle M. Tom Chase-Casgrain qui a enterré publiquement la question des écoles et qui, depuis, en a du regret, enfin, il fait la leçon dure et ferme à la direction actuelle du parti tory.

Lisez l'extrait suivant du "Monde Canadien" d'hier :

"D'autre part, sir Charles Tupper qui a été au pouvoir pendant vingt ans et qui n'a jamais si dépensé un dollar ni fourni un soldat pour aider la mère-patrie, revient d'Angleterre tout bouillant d'ardeur martiale. L'éloquence de M. Chamberlain, les arguments des hauts barons de la finance de Londres, l'ont convaincu de la nécessité d'une coopération active de notre part dans toutes les guerres de l'empire; il parcourt le pays en tous sens,—il est en ce moment au Nord-Ouest, sans doute pour convertir les Doukhobors.—Il s'indigne à l'idée que le gouvernement n'a pas payé toute la depense du contingent et dénonce ce forfait à la vindicte publique. Nous l'avons eu dans notre province accompagné de Canadiens-français, plus ou moins concients, qui s'aptioyaient sur le sort des "Outlanders," forcés de payer un droit régalien de 2½ p. c., sur les produits miniers, pendant que nos compatriotes paient dix pour cent au Yukon : obligés de contribuer au soutien des écoles hollandaises, pendant que dans notre pays, les catholiques de langue française de Winnipeg sont taxés pour le soutien des écoles anglaises et protestantes; n'ayant pas au Woolkland une représentation proportionnelle aux taxes qu'ils paient, pendant que Hugh J. Macdonald prépare un projet de loi pour exclure du droit de vote tous ceux qui ne pourront pas lire l'acte du Manitoba en langue anglaise. Ajoutons, pour être complet, que ces patriotes ne se gênent pas de proclamer que la question des écoles est morte et enterrée. C'est, paraitil, avec une pareille amorce que le parti conservateur va remonter au pouvoir.

Devant un tel désarroi, quand les chefs ont perdu la philosophie de la situation et ne cherchent que des expédients, les gens raisonnables se demandent : ou allons-nous ?"

Cet article de M. Nantel devra faire réfléchir les conservateurs honnêtes et leur faire demander à eux-mêmes s'ils peuvent suivre plus longtemps des hommes tels que sir Charles Tupper, Hugh John Macdonald, M. Bergeron et M. Casgrain.

France et Angleterre

Un journal Allemand, publié à Londres, "Die Financy Chronicle," annonce que des négociations seraient engagées entre la Banque de France et la Banque d'Angleterre pour examiner sous quelle forme la Banque de France pourrait consentir une avance de 150 à 200 millions à la Banque d'Angleterre, à titre de prêt ou à titre d'escompte.

La Russie en Perse

Le gouvernement du shah de Perse vient de confier l'instsuction de la cavalerie persane à des officiers russes. Les relations amicales entre la Russie et la Perse s'accentuent de jour en jour, et il ne faudrait pas s'étonner d'apprendre bientôt la conclusion d'un traité russo-persan concédant à la flotte russe une station sur les côtes persanes. Déjà l'on parle d'un projet de chemin de fer allant de la mer Caspienne jusqu'au golfe d'Oman. Il se dégage de tout cela que l'Angleterre perd du terrain en Perse, et que le Tzar profite de la guerre du Sud-Africain pour pousser ses affaire auprès du Shah.

A Ottawa

J'ai tout lieu de croire que les élections partielles, à Lotbinière, Verchères, Sherbrooke, Winnipeg et autres auront lieu incessamment.

Revue Commerciale

MARCHÈ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c. à 62 c pour le No. 1 dur

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.95 ; Strong Baker, $1.60; XXXX. 1.10c.

Issues de Meuneries.—Son, $10; gru, $12 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $18, à $20 ; d'orge et avoine, $15 à 17 ; blé mêlé, $9 à $12.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 23 c., et de 25 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Crge —25 c. à 30 c. pour qualité ordinaire, et 35 c. pour orge de brasseur.

Graine de Lin.—Rare ; prix nominal de 60 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, de 20 c. à 25c.; de laiterie, par livre, 15c. à 18 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 18 c.

Fromage.—11 c à 12 c.

Oeufs.— 5 c. à 18 c. la douzaine.

Volailles.—Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb.; pour bonne qualité; dindes, 14c.; oies, 8c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8 c. chaque ; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 25c.; séleri, 40 c. à 50c la douzaine; choux, 3c. la lb; oignons, 5 c. à 5 c. la lb.

Seneca Root,—En grande demande ; 50 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c de moins par livre ; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; a $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $5 à $6 ; en charges, de $4 à $5.

Viandes de Boucherie.—Mouton, 9c. agneau, $3.50 à 4.50 pièce ; veau, 7c à 8c ; beuf, 6½c à 7½c ; porc, 5¾ à 6c.



DES SOUMISSIONS. – Cachetées adressées au soussigné et portant la subscription " soumission pour les Edifices de la Puissance, New-Westminster, B. C." seront reçues à ce bureau jusqu'au mardi 12 Décembre 1899, pour la construction de deux édifices—un bureau de Poste et une Maison d'inspection des Douanes, à New-Westminster B. C.

Les plans et les conditions, la forme de la soumission et toutes les informations nécessaires sont mises à la dispotion des intoressés, à notre département, ou au bureau de T. R. Roy ingénieur permanent à New-Westminster B. C.

Les soumissionnaires sont prévenus que les soumissions ne seront pas prises en considération si elles ne sont pas faites dans les formes indiquées et dûment signées par eux.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un cheque de banque accepté, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, et représentant une somme de 10 pour cent, du montant de la soumission ; laquelle somme sera acquise au gouvernement si la partie contractante refuse de mettre son contrat à exécution lorsqu'elle en sera requise ou si elle n'achève pas l'ouvrage qu'elle aura contracté. En cas de mon acceptation de la soumission le cheque sera retourné.

Le Departement n'est pas tenu d'accepter la soumission la plus basse ni aucune d'entre elles.

Par ordre de E. F. E. ROY, secrétaire du Département des Travaux Publics.

Ottawa 8 Oct. 1899.

L'ASSOCIATION

LIBERALE FRANCAISE

DE

MANITOBA.

ADRESSE DU BUREAU

DE L'ADMINISTRATION :

367 Rue Principale

WINNIPEG.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

POUR 1898-1899.

M. WM. LAGIMODIERE, PRÉSIDENT.

M. S. A. D. BERTRAND, 1E VICE-PRESIDENT.

M. ED. GUILBAULT, 2E VICE-PRESIDENT.

M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.

M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

OFFICIERS ET MEMBRES

DU

BUREAU D'ADMINISTRATION

POUR 1898-1899.

M. S. A. D. BERTRAND, PRESIDENT.

M. WM. LAGIMODIERE, VICE-PRESIDENT.

M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.

M. C. HENRI ROYAL, ASSISTANT-SECRETAIRE.

M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

M. A. F. MARTIN,
M. JOSEPH RIEL,
M. L. J. COLLIN,
M. E. GUILBAULT, } MEMBRES

Le président de chaque association locale est membre du bureau d'administration.

Les assemblées du bureau d'administration ont lieu les 1e et 3e mardi de chaque mois.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE—En activité depuis le 15 Octebre 1899.

Allant au nord. Allant au sud.

Mardi.	Mardi. Mercredi.	Lundi Mer Vendredi.	Stations.	Mardi Jeu Samedi.	Mardi. Jeudi.	Samedi.
		17 00	Gladstone	10 10		
		16 35	Ogilvie	10 35		
		16 05	Plumas	11 05		
		15 20	Glenella	11 45		
		14 50	Glencairn	12 25		
		14 10	McCreary	13 05		
		13 35	Laurier	13 40		
		13 00	Makinak	14 10		
		12 25	Ochre Riv.	14 45		
11 00	22 20	51 45	Dauphin	15 30	16 00	16 00
10 25	21 45		Valley Riv		16 35	16 35
10 00	21 20		Sifton		17 00	17 00
9 50	21 10		Sifton jct.		17 10	17 10
	20 40		Fork Riv.		17 40	
	20 10		Gruber		18 10	
	20 00		Winnipego		18 20	
9 15			Ethelbert			17 50
8 40			Garland			19 25
8 00			Pine River			19 05
7 30			Selater			19 35
7 00			Cowan			20 10
5 55			Minitonas			21 20
5 20			Swan Riv.			22 00

D. B. Hanna,

Superintendant

WINNIPEG.

A bonnez-Vous a l'ECHO de MANITOBA.

Comment on se Marie au Transvaal.

On ne saurait trop se documenter sur les mœurs et coutumes des Bœrs, puis qu'ils sont au tout premier plan de l'actualité.

Voici les détails sur la façon dont en se marie au Transvaal.

Oyez, lecteurs.

Dès qu'un jeune homme a l'âge requis pour contracter une union, il commence par dresser la liste de toutes les jeunes filles des districts environnants, met une plume à son chapeau, monte à cheval et commence sa tournée de fiançailles.

Arrivé au logis qu'il s'est proposé de visiter en premier, il entre sans mot dire et exhibe une boite de prunes confites, friandise très recherchée des Boers, et une chandelle de cire,—langage symbolique la mère et la fille comprennent à l'instant.

Les prunes sont pour la mère, et elles ne sont jamais refusées. La chandelle est pour la jeune fille, et elle est parfois repoussée (ce qui signifie qu'il n'y a pas mèche.)

Dans ce cas, le galant remonte à cheval sur l'heure et reprend sa tournée. Si, au contraire, la chandelle est acceptéa, elle est allumée sur-le-champ, et la mère se retire en fichant une épingle à un pouce ou deux de la flamme, pour mesurer au jeune couple la durée de l'entretien qui lui est permis.

Et voilà!

On ne dit pas si les fiancés se font scrupule de fixer l'épingle un peu plus bas, quand la maman a tourné le dos.

Quant au père, il faut croire que tout ça ne le regarde pas.

Bien pittoresques dans leur simplicité toute primitive, les usages du Transvaal en matière de conjungo.

Les Preliminaires du Mariage.

En France, on sait que, comparativement aux anciens usages, les préliminaires du mariage ont été très simplifiés; il y a toutefois un pays qui les a bien plus simplifiés encore.

A Kalyniana, en Transylvanie, le 12 juillet de chaque année, a lieu la foire aux jeunes filles, conformément à une ancienne tradition. L'usage veut que les pères amènent au marché leurs filles, et avec elles toute leur dot chargée sur des voitures. Arrivés sur la place du marché, les pères s'écrient à haute et intelligible voix:

"J'ai une fille à marier: qui a un fils désirant prendre femme?"

Les acheteurs se présentent, discutent la valeur de la fille et le marché se conclut en vidant quelques verres.

Il y aurait à enrégistrer bien d'autres bizarreries si l'on passait en revue les usages qui, dans les divers pays, ont trait aux preliminaires du mariage.

En Perse, par exemple, il en existe de tout à fait extraordinaire; voici ce que rapporte à ce sujet un voyageur dont le livre fourmille en anecdotes de mœurs.

Dans les familles aissées le pere exige ordinairement de l'époux un present de dix tomaros pour le prix de cette épouse, c'est-à-dite 75 piastres, ce qui n'est pas énorme, et le plus souvent cette somme est employée par les parents à l'usage de la jeune fille,

Le projet de mariage conclu, il s'écoule ordinairement avant la cérémonie nuptiale, plusieurs mois pendant lesquels le fiancé n'est pas censé être admis à voir sa future à visage découvert; mais pour concilier sur ce point l'attitude que la coutume impose au père de famille et la légitime impatience du jeune homme, il st à peu près convenu que la mère de la jeune fille veut à celui-ci tout le bien possible et par faiblesse lui fournit des occasions d'aller et venir dans la maison.

Dans d'autres pays, au contraire, les fiançailles sont absolument inconnues, la femme y étant réduite au rôle d'esclave et traitée comme une marchandise

En Chine, par exemple, les familles s'entendent sans que les jeunes gens se connaissent. On se contente de consulter les prêtres pour qu'ils indiquent le jour propice à la cérémonie. Au jour dit, la jeune fille est conduite à la maison de son époux dans une chaise à porteurs exactement fermée, suivie de ceux qui portent la dot, consistant en meubles et habits contenus dans des caisses.

De nombreux serviteurs, si la famille est opulente, accompagnent le cortège avec des lanternes La chaise est entourée des parents des amis et de musiciens. Un serviteur de confiance est chargé de la clef de la chaise, et il ne doit la remettre qu'au futur époux qui attend sur le seuil de sa porte.

Lorsque la chaise est arrivée, le domestique donne la clef au futur, qui ouvre la chaise: s'il est content de ce qu'il voit alors, pour la première fois, il fait entrer la jeune fille dans sa demeure et le mariage se trouve contracté; s'il n'est pas satisfait, il peut reformer sa porte et renvoyer tout la noce, mais alors il perd l'argent et tous les présents qu'il a dû faire aux parents de la jeune fille avant qu'elle fût amenée.

Pratiques, ces Chinois, mais un peu frustres!

Contes de nos Peres.

Un paysan avait un cheval à vendre; un de ses camarades lui dit qu'il l'achèterait s'il avait de l'argent, mais que n'en ayant point, il ne voulait pas l'acheter, pour n'être pas contraint de le payer dans un temps où il ne serait pas en état de le faire.

—Qu'à cela ne tienne, répondit le paysan, vous me le paierez quand vous pourrez et quand vous voudrez.

L'autre acheta le cheval, et fit promesse de la somme dans les termes convenus.

Au bout d'un long temps, cet acheteur étant évidemment en état de payer et ne payant point, le vendeur réclama son argent

Il a été dit répliqua l'acheteur, que je ne paierais que quand je voudrais, et la volonté ne m'est pas encore venue,

—Eh bien! dit l'autre, vous viendrez devant les juges.

Et ils y allèrent.

La promesse fut produite. Les juges, qui la virent, ne purent condamner le débiteur à payer. Ils lui demandèrent s'il n'avait pas présentement la volonté de satisfaire à ce qu'il devait.

—Non, répondit il, pas encore.

—Fort bien, ne payez pas. Mais vous irez en prison et y resterez jusqa'à ce que la volonté vous soit venue.

Et cet ordre ayant été mis à exécution, la volonté de payer vint presqu'aussitôt au débiteur.

Inventions Nouvelles.

Messieurs Marion and Marion, Solliciteurs de brevets et experts, Edifice New York Life, Montreal, fournissent la liste suivante de brexets d'invention récemment accordés à leurs clients par le gouvernement canadien

64,676—Henry James Bicklo Gladstone, Man., Barrière pour empêcher les hnimaux d'aller sur les cheminside fer.

64,698—Daniel Ferguson, Spring hill, N. E. Procédé pour conserver en boites les pommes de terre pilées.

64,758—David Roy, Québec, P. Q. Râteau perfectionné.

64,759—J. B. Hague, Montreal, Sofa-lit.

64,764—James Wilson. Glen Cross, Man. Machine à charger le foin dans les voitures.

64,756—Jos. Victor Monfette, Ste Sophie de Levrard, P. Q. Machine pour arracher les pierres.

64,798—V. Lebault and A. Dorais, St. Laurent, Cté. Jacques Cartier, Génératour de gez acétylène

632,060—F. Ponton & P Grenier, Marieville, P. Q. Charrue à rigoles.

633,244—L V. Labelle, St. Jacques l'Achigan, P. Q.—Appareil pour mélanger l'engrais au terrain en pulvérisant le tout ensemble.

633,204—C. N. Maynard & E. Frederick, Campbellford, Ont,—Mécanisme de propulsion pour bicycle.

633,926—A. Tremblay, Arcadia, Oregon, Manière de joindre les rails de chemins de fer.

633,800—H. E. Casgrain, Québec, P. Q.—Carburetteur.

633,981—O. I Bergeron, St. Grégoire, P. Q.—Epingle à linge perfectionnée.

Agriculture.

VEILLES POULES V. S. POULETTES.

A la station d'Utah on a fait des expériences dans le but de constater s'il est plus profitable de garder des vieilles poules que des poulettes pour la production des oeufs. Les résultats démontrent que les poulettes donnent cinq fois plus de profit que les vieilles poules. Ils prouvent que les cultivateurs, pour tirer le meilleur parti de la basse cour, doivent se débarrasser de vieilles poules le plus tôt possible et garder seulement des poulettes pour la production des œufs.

Non seulement les vielles poules ont pondu moins d'oeufs, mais ces derniers se sont encore vendus à un prix plus bas la douzaine, parce que les poulettes ont pondu plus d'oeufs au commencement de l'hiver, alors que le prix était élevé.

Pour l'incubation des oeufs, il est bon de garder quelques vieilles poules.

Division Electorale de Morris

MESSIEURS LES ELECTEURS,

A uue convention des Electeurs de la Division de Morris, j'ai été de nouveau choisi, sans une seule voix dissidente, pour soutenir la lutte aux Elections provinciales, dans cette Division.

Depuis, la date de ma nomination, j'ai été fier de recevoir un grand nombre de requête d'hommes influents de toute les parties de la Division électorale, sans compter des centaines de lettres me priant de me laisser mettre en nomination. Ces expressions sincères et spontanées de confiance me convainquent que la population de Morris approuve entièrement ma conduite dans l'assemblée durant mon terme d'office. Comment pourrais-je faire autrement que d'accepter avec reconnaissance une nomination, qui m'a été ofterte avec tant d'unanimité. J'accepte donc la nomination et si je suis élu je prend l'engagement de remplir mes devoir avec autant de zèle et de bonne foi, à l'avenir que je me suis efforcé de le faire dans le passé.

La Division de Morris a ceci de particulier qu'elle est composée de personnage de race de croyances et de politiques différentes et dans ces circonstances je ne puis consentir à me faire l'esclave d'aucune classe ou d'aucun parti politique; mais ma plus grande ambition sera d'être le représentant de toutes les classes sans crainte et sans partialité.

Dans ces circonstances et ponr ces raisons je viens donc pour la seconde fois solliciter votre vote et votre influence.

Votre dévoué,

STEWART MULVEY.

Votez pour Mulvey le Candidat indépendant.

Avis de Dem nde de Divorce.

Avis est par les présentes donné que Catherine Cécilia Lyons. du village de Treherne, dans la province de Manitoba, femme mariée, fera application au Parlement du Canada, à la session prochaine, pour obtenir un bill de divorce d'avec son son mari, John P. Lyons, de la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba, bartender, pour adultère et désertion.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 12e jour d'Août A. D. 1899.

THOMAS L. METCALF,

Solliciteur pour la Demanderesse

H. B. McGIVERIN,

Agent à Ottawa pour le Solliciteur de la Demanderesse.

Un coup de boutoir

Un coup de boutoir, bien applqué c'est celui qu'a donné a Sir Charles Tupper le Major-Morgan, officier américain à Seattle.

Sir Charles lui avait écrit pour le prier de lui faire connaître tout ce qu'il savait sur la mauvaise administration du Yukon.

Le Major Morgan lui répond :

Comme officier de l'armée américaine, j'ai bien été un peu surpris de recevoir pareille requête d'un membre du parlement canadien.

Aux Etats-Unis, on qualifierait d'indigne, et c'est le moins que l'on pourrait faire, la conduite d'un membre qui irait chercher à l'étranger des renseignement de la nature de ceux que vous demandez sur une affaire d'administration intérieure," et le major déclare qu'il n'a jamais eu a sa connaissance un acte de corruption de la part des officiers du Yukon.

Voila un fameux camouflet au pauvre baronnet ; il a fait décidement dans toute cette affaire une bien triste figure, et joué un rôle bien peu honorable pour un ancien premier ministre !

Un Sinistre.

Londres, 11—Le "Patria," de la ligne Hambourg-Americaine, capitaine Frolick, qui est parti de New Yerk le 4 du mois courant pour Hambourg a été réduit en condres près de Douvres. Les passagers ont tous été débarqués, sains et saufs, dans cette ville.

Aux Electeurs de la Division Electorale de Lorne.

MESSIEURS,

J'ai reçu de différentes localités du Comté un grand nombre de pétitions couvertes de signatures, pour me demander de me présenter de nouveau comme candidat aux Elections Provinciales ; Je me rends à ces sollicitations et j'accepte la candidature.

Durant les quatre dernières années, j'ai fait tout mon possible pour remplir les devoirs que me conferait mon mandat : si je suis élu de nouveau je continuerais à apporter tous mes soins pour donner satisfaction aux intérêts de notre comté, qui sont en harmonie avec ceux de la Province.

Je me propose de vous rendre visite et de vous exposer avant les élections, la manière dont j'ai rempli mon mandat,

Je vous remercie pour votre confiance et votre support.

JAS. RIDDELL.

NOUVELLES LOCALES.

Jeudi prochain la nomination des candidats aux Elections Provinciale.

M. C. H. Pacaud officier rapporteur, de la Division Electorale de St. Boniface était en ville hier.

M. Francis Flamand de St. Boniface est décédé lundi dernier à l'hôpital de St. Boniface.

Le Rev. M. Lebrault curé de Fannystelle est passé à l'archevêché la semaine dernière, il a fait $672 avec son bazar.

Hilda Blake accusée de meurtre à Brandon a avoué son crime et elle sera pendue le 27 décembre prochain.

M. Taillefer Levêque est parti samedi dernier pour Chicago où il va se perfectionner dans l'art Electro, etc , etc.

M. J. B. Leclerc à deménagé son atelier de coiffeur au Block Chamberland à Saint-Boniface dans l'ancien bureau de poste.

C'est le Rev. M. Béliveau qui a chanté la grande messe dimanche dernier et le Rev. M. Joseph Trudel qui a donné le sermon.

Le Rev. M. Bourret qui était à l'hôpital St. Boniface depuis dimanche soir est passé à l'archevêché jeudi dernier en route pour sa paroisse.

Les Révérendes sœurs de charité Patrick et Girard de Nicolet en route pour McCleod se sont arrêtées samedi à St. Boniface et elles sont reparties dimanches.

A louer une belle résidence sur la rue Notre-Dame, beau jardin, hangar, écuries, puit, etc. S'adresser à M. Gauvin bureau du journal.

MM. François Jean et fils Marchands de Saint-Boniface ajouté à leur stock d'Epiceries un assortiment des plus complets de chaussures.

Mgr Langevin a présidé mardi dernier à Montréal l'assemblée des Dames de la Ste. Familles à 3 h. p. m. dans la chapelle de N. D. du Sacré-Cœur église Notre-Dame.

L'Union Metisse St. Joseph tiendra dimanche 26 novembre une grande assemblée chez M. J. St. Germain père, à 4 heures de l'après midi. Par ordre du Président. SIMON ST. GERMAIN.

Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous faire parvenir le montant de leurs souscription. Nous les avertissons que désormais les abonnements devront être payés à M. Gauvin, 366 Rue Main.

Le Rev Père Blais arrivé depuis quelques jours, est à visiter ses colons qu'il a déjà amenés et qui sont tous unanimes à exprimer leur contentement. Ils ne regrettent qu'une chose c'est de ne pas être venus plus tôt.

M. Alfred Vaudry de Lorette est parti la semaine dernière pour Calgary, où il est allé acheter un char de chevaux qu'il vendra à grand marché à son retour dans 10 jours. M. Vaudry profitera de son voyage pour visiter son frère qui est instituteur à l'Ecole des Sauvages.

Les Officiers Rapporteurs pour les divisions françaises aux prochaines Elections Provinciales sont comme suit ; Saint-Boniface, C. H. Pacaud ; Carillon; Jean Rougeau ; La Verandrye, Avila Desautels ; Woodlands, Pierre Lavallée ; tous d'excellentes nominations.

INSTITUTEUR DEMANDÉ. – Nous avons besoin d'un instituteur sachant l'anglais et le français et diplomé pour école primaire. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.

ED. JOBIN.
Secrétaire-Trésorier.
42-3ins. Saint-Claude Man.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année, sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés. des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LE MANITOBA

Le bulletin des Récoltes, émané par le Gouvernement le 12 décembre 1898, donne les statistiques suivantes, pour l'année :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'acre. Minots.	Récolte totale Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.60	17,308.252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED.

Annimaux de boucherie exportés durant l'année 12,525
Bêtes d'élevage expédiés pendant l'année 20,000

PRODUITS DE LA LAITERIE

Total des produits de la laiterie pour l'année $409,455

Dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermes dans la province 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions faciles de paiement. Les prix sont de $2.50 en montant.

Homesteads gratuits.

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits de la Province.

On peut obtenir toutes les informations désirables, ainsi que cartes etc., en en faisant la demande à

Thomas Greenway,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.

Ou à C. H. Jeffreys, Agent d'Immigration pour Manitoba